DEPARTEMENT DE L'AIN **DELIBERATION**
ARRONDISSEMENT DE BELLEY **N° 2026-02-09**
COMMUNE NOUVELLE DE PLATEAU D'HAUTEVILLE

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

~~~~~~~~~~~~~~~

OBJET : Approbation du COMPTE FINANCIER UNIQUE du budget annexe SECTION DE VAUX SAINT SULPICE (M57) – Exercice 2025

Séance du 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt-cinq février, à dix-huit heures et trente-sept minutes en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le onze février deux mille vingt-six en séance ordinaire sous la présidence de Madame Nicole ROSIER, Adjointe au Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : **29**

Membres présents : 23

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Olivier BROCHET, Didier BOURGEAIS, Corinne BOYER, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Geneviève GERBAULET, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie LYAUDET (MARIN), Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-Hélène PERILLAT, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 3

FORAY Gaëlle pouvoir à BOYER Corinne
MARTINE Christine pouvoir à CYVOCT Jean-Michel
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à BOURGEAIS Didier

Membres absents excusés sans pouvoir : 2

CRETIER Humbert, ZANI Sonia

Membres absents excusés, sortis momentanément de la séance : (conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 mai 1896 qui précise que les conseillers en exercice auxquels une disposition légale interdit de prendre part au vote ou leur enjoint de se retirer au moment de certaines délibérations, ne doivent pas être pris en compte dans le calcul du quorum) : M. Philippe EMIN

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 23 conseillers, 3 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants

Vu les articles L1612-12 et L2121-31 du CGCT,

Madame Nicole ROSIER rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. A lui seul, il remplit les fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote sur le CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Nicole ROSIER, Adjointe au Maire, examine le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « SECTION DE VAUX SAINT SULPICE ».

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20260225-DE-2026-02-09-DE
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026
~~~~~~~~~~~~~~~

Madame la Présidente Nicole ROSIER rappelle l'ensemble des éléments comptables nécessaires à l'élaboration d'un Compte Financier Unique, à savoir :

- le budget primitif de l'exercice 2025,
- les délibérations modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
- le Compte Financier Unique dressé par l'ordonnateur et le comptable public.

Madame la Présidente Nicole ROSIER précise que Monsieur le Maire, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2025 les finances de la commune de Plateau d'Hauteville, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées.

Madame la Présidente Nicole ROSIER propose de procéder au règlement définitif du budget 2025 et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires du budget annexe « SECTION DE VAUX SAINT SULPICE ».

Budget SECTION de VAUX SAINT SULPICE			
FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
DÉPENSES 2025	-14 809,01 €	DÉPENSES 2025	-1 611,23 €
RECETTES 2025	7 214,29 €	RECETTES 2025	31 058,00 €
RÉSULTAT de l'EXERCICE	**-7 594,72 €**	**RÉSULTAT de l'EXERCICE**	**29 446,77 €**
Résultat antérieur reporté 2024	76 909,84 €	Résultat antérieur reporté 2024	25 006,29 €
RÉSULTAT de CLÔTURE	**69 315,12 €**	**RÉSULTAT de CLÔTURE**	**54 453,06 €**
		Reste à réaliser DÉPENSES 2025	0,00 €
		Reste à réaliser RECETTES 2025	0,00 €
		SOLDE des RESTES A RÉALISER	**0,00 €**
		RÉSULTAT CUMULÉ INVESTISSEMENT	**54 453,06 €**
RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉ de l'EXERCICE 2025			**123 768,18 €**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les pouvoirs étant engagés,

- **APPROUVE,** hors de la présence de Monsieur le Maire**,** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « SECTION DE VAUX SAINT SULPICE »,

- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes,

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

- **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Présidente de l'Assemblée, Nicole ROSIER

Publiée sur le site internet de la Commune le 16/03/2026

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20260225-DE-2026-02-09-DE
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026